

Réf: Dossier 406294

Avis de constitution

SOCIETE « LA MAISON DU BONHEUR »

Siège ABIDJAN COCODY ANGRE 8IEME TRANCHE
CITE DON MELLO LOT: 14; ILOT: 02, Lot 14, Ilot 02

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 21/03/2025, et enregistrés au CEPICI le 02/04/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « LA MAISON DU BONHEUR »

Objet :

- Produits alimentaires
- Produits cosmétiques
- Médicaments traditionnels
- Commerce de vêtements

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social ABIDJAN COCODY ANGRE 8IEME TRANCHE
CITE DON MELLO LOT: 14; ILOT: 02, Lot 14, Ilot 02

Dirigeant(s) Mme BLEU EPOUSE AGBRE BRIGITTE
EVELYNE (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B12-02197 du 22/04/2025 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°25241/GTCA/RC/2025 du 22/04/2025

